

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020
COMPTE-RENDU

Le six octobre deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au patronage, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 28/09/2020

Conseillers en exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

Étaient présents : Le Maire, Gilles CREACH

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, COLMOU Jean Rémy, KERRIEN Ronan

Les conseillers délégués : JONCOUR Johan, BONHUMEAU Loïc, KERSCAVEN François

Les conseillers : CLEACH Juliane, DANÉLOU Céline, BLONS Béatrice, COCAIGN Christophe, BOULANGER Régine, RICHARD Hervé, KERGUIDUFF Claudine, QUEAU Corinne, CLECH Philippe MEUDEC Dominique, COCAIGN Lionel, KERGUIDUFF Mireille, GOUDE Anaëlle

Absents excusés :

Absents : ARGOUARCH Michel

A été élu secrétaire de séance :

PV de la dernière séance adopté

1) Désignation d'un référent pour la sécurité routière

Monsieur Le Maire indique que le préfet demande à ce que dans chaque commune, un élu référent en matière de sécurité routière soit désigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Christophe COCAIGN comme élu référent à la sécurité routière.

M. COCAIGN travaillant au sein d'une auto-école, il est sensible et compétent sur ce sujet.

ADOPTE

2) Attribution des subventions pour les associations

ASSOCIATIONS	LIEU	DEMANDE ASSOCIATION	PROPOSITION COMMISSION
AFFAIRES SCOLAIRES		192 €	9 761 €
ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES DES ECOLES (29€ par élève)			7 221 €
Ecole Jean Monnet (143 élèves)	Taulé		4 147 €
Ecole Saint-Joseph (87 élèves)	Taulé		2 378 €
Ecole de Penzé (40 élèves)	Taulé		696 €
ARBRE DE NOËL (10€/élève)			2 540 €
Ecole Jean Monnet (143 élèves)	Taulé		1 430 €
Ecole Saint-Joseph (87 élèves)	Taulé		870 €
Ecole de Penzé (40 élèves)	Taulé		240 €
AUTRES PARTICIPATIONS		192 €	0 €
Batiment CFA Côtes d'Armor	Plérin	50 €	0 €
Collège des 2 baies (voyages scolaires - 44 enfants)	Carantec		0 €
IFAC	Brest		0 €
Maison Familiale Rurale	Morlaix		0 €
Maison Familiale Rurale	Plabennec		0 €
RASED (1€/enfant scolarisé en école publique)	Morlaix	142 €	0 €
Unité d'enseignement complexe du Ker de Lune	Landerneau		0 €
EMPLOI et FORMATION		275 €	175 €
ADDESKI (lutte contre l'illétrisme)	Morlaix	75 €	75 €
ASAD (Association pour le soutien aux adultes en difficulté)	Morlaix	200 €	100 €
ASSOCIATIONS	LIEU	DEMANDE ASSOCIATION	PROPOSITION COMMISSION
SOCIAL - SANTE		5 445 €	2 505 €
ADMR TAULE	Taulé	2 500 €	1 500 €
APF France Handicap	Brest	55 €	55 €
Association Céline et Stéphane Leucémie espoir 29	Plouzévéde		50 €
Association des laryngotomisés et mutilés de la voix de Bretagne	Lorient	50 €	
Association Française des sclérosés en plaques	Blagnac	250 €	0 €
Association Présence Ecoute	Morlaix		50 €
Association Prévention Routière (1ère demande)	Quimper		50 €
Association Queffleuth et Bélizal	Morlaix	50 €	0 €
Bibliothèque sonore	Quimper	50 €	50 €
Comité départemental du prix de la résistance et de déportation	Rédéné	100 €	0 €
France Alzheimer 29	Brest	100 €	0 €
Handi'Chiens	Saint-Brandan	1 000 €	0 €
Les utopistes en action	Le Cloître Saint-Thégonnec	500 €	
Jonathan Pierres vivantes	Brest	50 €	50 €
L'Embellie (Lecture à voix haute)	Plougonven	50 €	50 €
Mouvement Vie Libre	Brest	70 €	50 €
Paroles (apprentissage ou ré-apprentissage du français)	St Martin Des Champs	50 €	50 €
Secours catholique	Quimper	320 €	250 €
Secours Populaire Morlaix	Morlaix	250 €	250 €
SOS Amitié	Brest		50 €
CULTURE		1 664 €	2 405 €
Comité des fêtes de Taulé	Taulé		1 500 €
Société hippique du Léon	Plouzévéde		
La ludothèque buissonnière	Brest	505 €	505 €
Lez'arts joyeux	Taulé	759 €	
Société de chasse de Taulé	Taulé	400 €	400 €
ENVIRONNEMENT		200 €	100 €
Eau et rivière	Belle-Isle-En-Terre		0 €
Solidarité Paysans de Bretagne	Rennes	200 €	100 €
SPORT		11 489 €	12 659 €
Handisport club Léonard	Sibiril	50 €	50 €
Groupement des jeunes de l'Horn			1 500 €
OMS de TAULE (26 €/licencié + 300€ pour l'OMS)	Taulé	10 839 €	10 839 €
Union cycliste du pays de Morlaix	Morlaix	600 €	270 €
TOTAL BUDGÉTÉ		33 000 €	27 605 €

La commission finance de 2020 est plus tard que les années précédentes suite au Covid 19.

Il n'y a pas de changement notable sur le montant des subventions attribuées.

Le 1^{er} grand volet de subventions sont les écoles : baisse démographique, montant des subventions en légère baisse suite à l'annulation de voyage scolaire non réalisé suite au Covid.

Beaucoup de demande caritative, spécialisées sur le domaine de la santé.

Décision d'attribuer sur une cause différente chaque année : choix 2020 : leucémie

Montant fléchi sur une association de santé par an.

Aide ADMR : 60 personnes * 23€.

Souhait d'un maintien d'une subvention pour l'estival suite à l'annulation des festivités.

Denis Lemeunier pour l'OMS de Taulé : petite variante dans le nombre de licencié, montant quasi similaire à l'année précédente.

Cellule grisé : fusion avec le hand de Carantec, on s'est aligné avec leurs subventions, soit 3500 euros.

Groupement de l'Horn : un salarié qui intervient sur Mespaul, Plouéan, Guiclan et Taulé : La subvention est utilisée pour aider le financement du salarié de l'animateur sportif.

ADOPTE

3) Attribution d'une subvention pour le groupement de l'Horn

Monsieur Le Maire propose, sur avis de la commissions Sports et vie associative d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association du groupement de jeunes de l'Horn.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association du groupement de jeunes de l'Horn.

ADOPTE

4) Modification du règlement de la salle communale

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il modifie le règlement intérieur de la salle communale.

Une caution de 500 euros a été ajoutée autant pour les particuliers que pour les associations ainsi qu'une explication du protocole sanitaire lié au COVID.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition du maire.

ADOPTE

5) Désignation d'un référent du FIA

Monsieur Le Maire propose d'être le représentant de la commune de Taulé au sein de l'organisme FIA, Finistère ingénierie Assistance

C'est une émanation du conseil général, c'est une aide pour les appels d'offre. Ils travaillent en lien avec le CAUE.

Nous nous appuyons sur eux pour l'aménagement du bourg et des pistes cyclables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition

ADOPTE

- 6) DM budget principal, DM budget du gite, DM budget du Vallon

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des décisions modificatives suivantes sur le budget de l'exercice.

Ces modifications doivent avoir lieu car il ne faut pas présager sur des produits de cession, la trésorerie nous a demandé de procéder à ces changements.

COMPTE A RÉDUIRE

CHAP.	COMPTE	<u>Ope.</u>	SERVI CE	NATURE	MONTANT
42	775			PRODUITS DE CESSION	-65 000 €
42	675			VALEURS COMPTABLE IMMOBILIÈRE	-3 000 €
23	23			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-62 000 €
	021	ONA		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-62 000 €

COMPTE A CRÉER

Chap.	Compte	<u>Ope.</u>	SERVICE	NATURE	MONTANT
	024			CESSION	65 000 €

DÉCISION MODIFICATIVE GITE DE TY PENZE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des décisions modificatives suivantes sur le budget de l'exercice.

COMPTE A CRÉDITER

CHAP.	COMPTE	<u>Ope.</u>	SERVI CE	NATURE	MONTANT
75	7581			TAXE DE SÉJOUR	10 €

COMPTE A DÉBITER

CHAP.	COMPTE	<u>Ope.</u>	SERVI CE	NATURE	MONTANT
002	002			EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTE	10 €

DÉCISION MODIFICATIVE LOTISSEMENT DU VALLON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des décisions modificatives suivantes sur le budget de l'exercice.

COMPTE A CRÉDITER

CHAP.	COMPTE	<u>Ope.</u>	SERVI CE	NATURE	MONTANT
11	615			ACHAT DE TERRAIN	100 000 €
42	71355			VARIATION DES STOCKS DES TERRAINS Aménagés	100 000 €

7) Acquisition foncière Roz Vellion

Il y a 3 terrains qui sont constructibles en 1AU avec une OPA (orientation d'aménagement et de programmation) fléché prioritaire sur ces 3 terrains.

Certains doivent être aménagés et lotis en prioritaire. L'ouverture des secteurs secondaires ne peut être autorisée qu'à partir du moment où 50% des logements prévus au sein du secteur prioritaire ont fait l'objet d'un permis de construire.

Ces lots futurs auront un accès direct haut de Roz Vellion, esquisse par le cabinet AREA fourni en PJ.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition du terrain de la famille NICOLAS situé entre la rue Michel Le Saout et la Résidence Roz Vellion, cadastré section AD n°140p.

Ce terrain est situé en zone Uhc du PLUi-H, dans un secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) relatives à l'habitat, et dans le périmètre de protection du clocher de l'ancienne église, classé monument historique. La commune y envisage un projet d'aménagement de 5 à 6 lots à bâtir.

La partie de la parcelle en négociation a une surface de 3500 m² environs, Monsieur le Maire en propose un prix de 35 euros le m².

Vote : Unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle ci-dessus aux conditions précitées et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires auprès du Notaire, les frais de Notaire étant à la charge de la commune.

Montant de viabilisation évaluée à 25€ le m² pour une offre des lots en hyper centre de Taulé à moins de 60€ le m².

ADOPTE

8) Désignation du nombre d'adjoint

Deux solutions : réduire le nombre d'adjoint, ou soit nommé une nouvelle adjointe.
Beaucoup de projet, redistribution des tâches pour les projets liés à la jeunesse et à la communication.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints.

En vertu de l'article L.2111-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 22 voix fixe le nombre d'adjoints au Maire à 6 (six).

ADOPTE

9) Élection des adjoints

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal décide que les adjoints élus lors de la séance du 06 octobre aient les délégations suivantes :

1^{ER} ADJOINTE: AUDE GOARNISSON

DÉLÉGATION : FINANCES, APPEL D'OFFRE, AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, SENIORS, PATRIMOINE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE

2^{ème} ADJOINT : DENIS LEMEUNIER

DÉLÉGATION : SPORT, ASSOCIATIONS SPORTIVES, CADRE DE VIE ET LIAISONS DOUCES

3^{ème} ADJOINT : MARIE CLAIRE BOZEC

DÉLÉGATION : AFFAIRES SOCIALES, CULTURE

4^{ème} ADJOINT : RONAN KERRIEN

DÉLÉGATION : VOIRIE, RÉSEAUX, AGRICULTURE

5^{ème} ADJOINTE : JULIANE CLEACH

DÉLÉGATION : JEUNESSE et COMMUNICATION

6^{ème} ADJOINT : JEAN REMY COLMOU

DÉLÉGATION : BÂTIMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX

ADOPTE à 18 voix

10) Indemnités des élus

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d' élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général

des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23,24 et 24-1 du CGCT). Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

Au titre des cumuls des mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités seront écrêtées.

L'article L2123-20-III met fin au reversement de l'écrêtement à d'autres élus locaux. Désormais, la part écrêtée résultant d'un cumul d'indemnités de fonction est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller municipal exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Considérant que la commune de Taulé appartient à la strate de 1000 à 3499 Habitants, au regard du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2020 (*Décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019 modifiant le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population*) pour tout le mandat.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :
 - . L'indemnité du Maire : 38.5 % de l'indice brut 1027,
 - . Et du produit de 18 % de l'indice brut 1027 par le nombre réel d'adjoints,
 - . Et du produit de 5.5% de l'indice brut 1027 par le nombre réel de délégués,
- Soit : 6553.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le CGCT et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R2123-23,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du maire qui est la suivante :

À compter du 25 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 38.5 % de l'indice brut 1027

Adjoints : 18 % de l'indice brut 1027

Conseillers délégués : 5,5 % de l'indice 1027

Il est précisé que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

FONCTION	NOM, PRÉNOM	MONTANT MENSUEL BRUT	POURCENTAGE INDICE 1015
Maire	Gilles CREACH	1497.42 €	38.5 %
1 ^{ère} adjointe	Aude GOARNISSON	700.09 €	18 %
2 ^{ème} adjoint	Denis LEMEUNIER	700.09 €	18 %
3 ^{ème} adjointe	Marie-Claire BOZEC	700.09 €	18 %
4 ^{ème} adjoint	Ronan KERRIEN	700.09 €	18 %
5 ^{ème} adjoint	Juliane CLEACH	700.09 €	18%
6 ^{ème} adjoint	Jean-Rémy COLMOU	700.09 €	18 %
Conseiller délégué	Johan JONCOUR	213.92 €	5 ,50 %
Conseiller délégué	Michel ARGOUARCH	213.92 €	5 ,50 %
Conseiller délégué	Loïc BONHUMEAU	213.92 €	5 ,50 %
Conseiller délégué	François KERSCAVEN	213.92 €	5 ,50 %

ADOPTE

11) Modification de l'indemnité spéciale de fonction

Les agents de la filière Police Municipale peuvent prétendre à une prime en fonction de leur grade, sous conditions. Cette indemnité est l'ISMF - Indemnité spéciale mensuelle de fonctions.

Ce sont les décrets n° 97-702 du 31 mai 1997, n°2000-45 du 20 janvier 2000 et n°2006-1397 du 17 novembre qui déterminent le régime indemnitaire des agents de la police municipale. L'ISMF est attribué, suivant le grade, avec une part fixe annuelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2012 adoptant les dispositions actuelles du régime indemnitaire des agents de la collectivité,

Vu les décrets n° 97-702 du 31 mai 1997, n°2000-45 du 20 janvier 2000 et n°2006-1397 du 17 novembre qui déterminent le régime indemnitaire des agents de la police municipale,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le régime indemnitaire pour la police municipal en augmentant le taux d'indemnité spéciale de fonction.

L'indemnité spéciale de fonction au bénéfice du cadre d'emplois des agents de police municipale sur le base de 20 % du traitement mensuel soumis à retenue pour pension, dans les conditions fixées par les décrets n° 97-702 du 31 mai 1997, n°2000-45 du 20 janvier 2000 et n°2006-1397 du 17 novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

ADOPTE

12) Désignation de personnes extérieures à la maison de retraite

Le Conseil Municipal procède à la désignation des personnalités extérieures appelées à siéger au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Taulé.

Sont désignés :

<i>Monsieur</i>	Jean Yves ROCHE
<i>Madame</i>	Marie Claude HAMON

20 pour, 2 contre

ADOPTE

13) Motion spéciale de soutien à la Brittany Ferries

Motion de soutien à la Brittany Ferries

Depuis le 15 août dernier, le Royaume-Uni impose une quatorzaine aux voyageurs venant de France. Dans le sillage d'un Brexit qui pourrait être « dur », cette décision emporte des conséquences sans précédent pour la compagnie maritime Brittany Ferries, basée à Roscoff, dont 85% de la clientèle est britannique.

Les chiffres de l'impact sur la fréquentation des lignes et les réservations à court et moyen terme sont en effet éloquentes. Brittany Ferries a ainsi cette année transporté 200 000 passagers en juillet et août, au lieu de 780 000 sur la même période en 2019. Fait historique, 6 navires sur 12 seront désarmés et ne seront pas réaffectés pour la morte saison au trafic du fret depuis la Normandie.

Premier armateur de France, la Brittany Ferries est le fleuron du transport transmanche français, et une entreprise emblématique du territoire. Son histoire est intimement liée à l'esprit pionnier des paysans du Léon, qui encore aujourd'hui sont actionnaires de la compagnie. Ses difficultés ne peuvent laisser indifférent à Taulé, nul ne méconnaît que le fondateur de la BAI était un agriculteur Taulésien.

Surtout, l'empreinte économique de la compagnie est bien réelle : premier employeur de marins français (2000 au total), elle génère autour de 600 millions d'euros de retombées touristiques en France. Cet impact économique global a des retombées très importantes sur le territoire, les salariés vivent sur nos communes, l'activité de la compagnie irrigue les commerces, les locations touristiques et l'emploi saisonnier.

La Brittany Ferries a bénéficié des mesures de droit commun que sont le chômage partiel et le dispositif de Prêt Garanti par l'Etat (PGE), mesures qui se révèlent insuffisantes pour amortir le choc de la crise.

Le conseil municipal

Alerte le gouvernement de la situation de la Brittany Ferries et lui demande de mettre en œuvre les mesures adaptées pour défendre le pavillon français.

Apporte son soutien aux salariés de la compagnie, aux membres du conseil de surveillance et du Directoire.

ADOPTE

Questions diverses :

Création d'une commission temporaire pour la MSP, pour travailler sur la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Hervé RICHARD, Jean Rémy COLMOU, Régine BOULANGER, Philippe CLECH, Anaëlle GOUDE, Loïc BONHUMEAU, Gilles CREACH.

Réunion pour analyser les dossiers.

Création d'une commission temporaire pour la poste afin de trouver une solution pérenne pour répondre aux besoins des habitants de Taulé et des communes voisines.

Jean Rémy COLMOU, Johan JONCOUR, Aude GOARNISSON, Marie Claire BOZEC, Hervé RICHARD, Lionel COCAIGN

Point sur les commissions :

Aude Goarnisson : affaire scolaire : modification du temps du midi émanant du corp enseignant de l'école Jean Monnet.

Aujourd'hui : fin de l'école à 11h30 pour aller à la cantine, lavage de main, service à table : besoin de plus temps pour les deux services.

Révision pour respecter le temps scolaire.

Les repas seront distribués entre 12h et 13h30. Deux services : maternelles/CP et second primaire. Brassage des élèves entre les deux écoles.

Denis Lemeunier : cadre de vie et espaces verts : acquisition d'un tracteur et essai sur une nouvelle brosse pour désherber les trottoirs, essai concluant. Pour viser le zéro phyto, il faut s'équiper en matériel.

La jeunesse : projet en 2 tranches : Pump parc, structures jeux, terrain multisport

Aire qui concerne les enfants de 3 ans aux adolescents.

Marie-Claire Bozec : Renonciation à la banque alimentaire. Intervention des producteurs locaux. Collecte annuel 13 et 14 novembre par le CCAS.

Projet culture : animation de la chapelle St Herbot, concertation pour pouvoir la visiter. Peut-être faire intervenir des associations pour l'ouvrir ponctuellement.

Ronan Kerrien : inventaire des routes à refaire. Déploiement de la fibre : 2 phases par Mégalis. Mettre des poteaux sur la commune, tentative de les limiter. Souhait de mettre en fourreau enterré.

L'arrivée de la fibre impose une numérotation de chaque maison.

Jean Rémy Colmou : les travaux de la mairie avancent très bien. Les travaux des vestiaires sont en cours. Intervention d'un énergéticien pour les travaux d'économie d'énergie.

ART CAMP : ligne de vie à revoir.

Un deuxième devis est à faire pour comparer.

Johan Joncour : Taulé info maintenu malgré peu d'information suite au COVID et bien gérer par l'équipe. Ajout d'un panneau d'information dans le bourg pour informer la population.

ABF consulté, projet pour début 2021. Panneau de 2m2. 13 000 euros environ.

Le conseil municipal se réunira le mardi 03 novembre à 18h30 ainsi que le 01 décembre à 18h30.

Arrivée d'Anaëlle GOUDE à 19h00

Fin de séance à 20h30